

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 17 mars 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES, section langue des signes française, pour la session 2026,
- Vu la proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour la seconde épreuve orale d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Marena TURIN-BARTIER
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

